



Julien GAYET
Morgan VINCENT
Co-secrétaires départementaux
SNUipp-FSU de l'Ain

A

Madame l'IA-DASEN de l'Ain,

*Copie à Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale
Circonscriptions de l'Ain*

Bourg-en-Bresse, le 11 octobre 2019

Madame l'IA-DASEN de l'Ain,

Le 21 septembre dernier notre collègue directrice de Pantin (93) s'est donnée la mort dans son école expliquant son geste par sa détresse, son épuisement et sa souffrance dans l'exercice de ses fonctions de direction. La souffrance dans le métier, la perte de sens dans le travail, que nous dénonçons depuis plusieurs années, vont jusqu'à tuer !

Aussi, nous tenons à vous rappeler les difficultés que vivent au quotidien de nombreux. ses collègues du département, qu'ils. elles soient, adjoint. es ou directeurs. rices, et qui ont parfois l'impression d'être la solution ultime à tous les maux de la société : contre l'échec scolaire bien évidemment, contre le terrorisme avec les PPMS, contre le non-respect de la laïcité par la charte, contre les radicalisations par le devoir de signalement, contre les maltraitements par le lien avec la protection de l'enfance... la liste est trop longue pour être ici exhaustive.

Le SNUipp-FSU vous fait part de son inquiétude liée à la recrudescence du nombre d'enseignant. e. s en souffrance profonde.

Et c'est dans ce contexte que nous sommes sollicités par nos collègues nous informant de demandes disparates venant surcharger leurs obligations de service. A titre d'exemples, certains IEN exigent de nos collègues qu'ils s'inscrivent à 21h d'animations pédagogiques, les 3h supplémentaires étant à prendre sur une "des 2 demi-journées supplémentaires" fixées par l'arrêté du 24 juillet 2018.

C'est en réponse à ces injonctions qui alourdissent une barque déjà trop pleine que nous nous permettons de vous rappeler la déclinaison de nos obligations de service :

- **Les 108 heures** (décret du décret du 29 mars 2017) : 48 heures de travail en équipe, 36h d'APC, 18h d'animations pédagogiques, 6h de conseil d'école,
- **La journée de solidarité, la journée de prérentrée du 30 août 2019,**
- A cela, l'arrêté du 24 juillet 2018 (texte inférieur au décret précité) fixant le calendrier scolaire de l'année 2019-2020, indique que "*deux demi-journées, prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées durant l'année scolaire pour des actions de formation ou de réflexion menées par les autorités académiques.*"

Le SNUipp-FSU tient à souligner, Madame l'IA-DASEN, que "*pouvoir*" n'est pas "*devoir*". De plus le terme "*dégagées*" signifie "*rendues disponibles*" ou encore "*prélevées*", laissant entendre que ces heures ne viennent pas s'ajouter au volume existant. Le SNUipp-FSU condamne cette volonté malheureuse de surcharger le temps de travail des enseignant. es. Si le SNUipp-FSU se félicite que

les IEN encouragent la formation des enseignant.es, il demande solennellement que ces formations soient proposées dans le cadre des 18h d'Animations Pédagogiques, ou mieux, sur le temps devant élèves, et, permettre ainsi de reconnaître le temps de travail que les enseignant.es effectuent aux projets internes à leurs écoles comme de nombreuses réunions désormais exclues de leurs obligations : réunions spécifiques aux directeurs, aux TR, aux T1-T2, animations pédagogiques EPS (natation, ski, escalade...), animation école et cinéma, animations départementales, conseil école-collège et autres projets pédagogiques locaux que les collègues concerné.e.s jugent importants.

C'est dans ce contexte que le SNUipp-FSU 01 vous demande quel est le cadrage départemental que vous avez transmis aux IEN concernant les inscriptions aux animations pédagogiques, afin de clarifier la situation auprès de toute la profession, et de nous préciser si d'autres réunions institutionnelles seraient encore en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, le SNUipp-FSU 01 vous demande, Madame l'IA-DASEN, dans l'intérêt des élèves comme des personnels, de faire preuve de discernement quant aux obligations imposées aux équipes.

Parallèlement, se multiplient les pressions temporelles exercées par certains IEN sur les personnels : pression sur la saisie des évaluations (premières injonctions exprimées plusieurs jours avant la fermeture du serveur), demande de mise à jour en urgence de l'application ONDE malgré l'opposition légale des familles, organisation systématique de réunions d'équipe éducative pour aménager la scolarisation des 3 ans...

Madame l'IA-DASEN, notre temps n'est pas extensible !

Au SNUipp-FSU 01, nous sommes inquiets des effets sur l'ensemble des personnels d'une stratégie injonctive, cherchant à imposer des modèles d'action, des méthodes et des organisations, alors qu'il faudrait au contraire accompagner la réflexion à la qualité des actions à mener.

Nous réclamons une toute autre qualité de vie au travail. Nous refusons que le travail engendre des situations de souffrance au quotidien, notamment par des demandes, des prescriptions et autres injonctions, le plus souvent dans l'urgence qui font perdre le sens de nos métiers.

Il devient urgent que l'institution et ses représentants fassent preuve de clairvoyance quant à l'état de fatigue des équipes pédagogiques, le mal être grandissant et le souhait ardent de pouvoir bénéficier de soutien total et en toutes circonstances pour travailler sereinement collectivement.

L'école "de la confiance" doit s'accompagner de "bienveillance" de la part de tous ses acteurs.

Recevez, Madame l'IA-DASEN, l'assurance de notre entier dévouement à la défense du service public et de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU de l'Ain, Julien GAYET et Morgan VINCENT
Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 01

